



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 695 (RMH 450-2019)

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement municipal harmonisé suivant :

Règlement numéro 695 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH 450-2019) »

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2019.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 juillet 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière